

Nous reconnaissons pleinement que cette mesure est un premier pas de fait dans la bonne voie, et nous applaudissons aux efforts que fait le gouvernement en prenant l'initiative de conduire le Canada sur le chemin de la liberté. Nous demandons qu'on n'épargne aucun effort pour que toutes les autres dispositions nécessaires soient prises sans retard.

C'est là le genre de critiques utiles et constructives qui devraient toujours caractériser nos délibérations, mais surtout lorsque nous examinons une mesure qui va bien au delà de notre attitude ordinaire, entachée d'esprit de parti, envers les affaires et l'intérêt de l'État. Les mémoires que je viens de citer dénotent une attitude patriotique et sensée qui mérite de retenir l'attention de tous les députés.

Ce n'est pas le moment de se livrer au vieux passe-temps de la boxe contre un adversaire imaginaire dans l'arène des aspirations politiques. Soyons francs. Ce bill a ses lacunes, il n'est pas parfait, il pourrait renfermer d'autres dispositions qui exprimeraient notre fervent désir d'obtenir l'assurance la plus ferme et la plus positive que la liberté individuelle sera éternellement sauvegardée. Nous vivons dans un monde imparfait. Notre société est imparfaite. Le point important qu'il ne faut pas oublier,—celui que nos honorables amis, avec leur tendance à ne considérer que les avantages à court terme, laissent de côté, j'en ai bien peur,—c'est que le Canada avance sur le long chemin qui mène aux monts radieux où tous les Canadiens jouiront au plus haut point de la paix, de la justice, de l'ordre et de la liberté.

Examinons ce que nous avons acquis. Les solides fondations de la tradition anglo-saxonne et du droit coutumier forment la base solide et réelle du temple de la liberté. Au cours des ans, l'éminent apport de nos tribunaux a donné à ce grand édifice de la liberté les murs solides et pourtant magnifiques qu'il lui faut, par une longue série de jugements distingués qui ont servi à renforcer le sanctuaire de la liberté. Maintenant, monsieur l'Orateur, nous devons faire les premiers gestes pour mettre le toit à ce grand sanctuaire de la liberté au Canada.

Y en a-t-il qui jugent sage d'ériger tout le toit en une fois? La liberté ne mérite-t-elle qu'un abri préfabriqué? Je ne crois pas. Elle mérite tout ce qu'il y a de mieux. Et le meilleur ne s'obtient qu'avec de la patience, après beaucoup d'efforts. C'est étrange qu'il existe des groupes qui, pour des raisons qu'ils sont seuls à connaître, ont peur d'avancer d'un pas parce que le premier pas ne les mène pas immédiatement au but. A ces âmes craintives, je citerai les paroles de quelques-uns de nos grands héros nationaux. Je me souviens d'une déclaration que le grand patriote

canadien-français, sir Wilfrid Laurier, a faite dans un discours à Montréal:

J'ai consacré ma carrière à la réalisation d'une idée. J'ai accepté l'œuvre de la Confédération comme elle m'est apparue au début de ma carrière politique et j'ai décidé d'y vouer ma vie. Rien ne pourra m'empêcher de continuer ma tâche, qui est de préserver à tout prix notre liberté civile.

Je laisse les mots de ce grand mentor canadien à la réflexion de ses héritiers politiques d'aujourd'hui. Ils feraient bien de se pénétrer de son courage et de sa clairvoyance. En vérité, comme l'a dit un autre grand patriote, Darcy McGee:

Nous sommes emportés par le courant et il nous faut continuer.

Le Canada est emporté par les flots et s'il doit préserver sa précieuse cargaison de libertés, la vie même, quoi! des remous et des courants perfides de notre temps, nous devons continuer à chercher les eaux calmes et les sûrs refuges que la liberté mérite.

On a dit, non sans bonne raison, que cette déclaration des droits devrait s'accompagner d'une déclaration des devoirs. Depuis la Confédération, à chaque session du Parlement et même des assemblées législatives provinciales plus nombreuses, nous avons précisé les responsabilités et les devoirs des citoyens canadiens. Il est grand temps que nous donnions à notre pays, à titre de premier pas, un bill des droits qui indique clairement à tous les Canadiens d'aujourd'hui et de demain la route que nous nous sommes tracée.

Je n'ai jamais entendu dire que des députés aient prétendu trop vivement, quand une mesure législative progressiste est présentée à la Chambre, par tout gouvernement de Sa Majesté, que nous ne devrions pas l'adopter à moins qu'elle n'atteigne du premier coup l'objectif total, l'idéal fixé. Pourtant, c'est justement l'argument que certains voudraient nous faire accepter comme une preuve de sens politique. Évitions ces démonstrations de sens politique d'un goût douteux à la Chambre.

Je vous dis donc, monsieur l'Orateur, et, par votre entremise, à tous mes compatriotes, donnons au Canada une déclaration des droits. Donnons, en cette heure historique, une preuve de grandeur d'âme et de largeur de vues à la mesure de notre pays. Unissons-nous, en dépit des liens artificiels de race, de langue et de religion, comme des Canadiens, des Canadiens sans qualificatif. Travaillons ensemble à faire du Canada l'une des plus grandes forteresses de la liberté de l'esprit et de l'âme. Dans un monde où les îles de la véritable liberté sombrent lentement dans l'oubli et les sombres profondeurs de la mer du fanatisme et de la haine, nous devrions passer outre à nos affiliations politiques respectives. Voici un grand moment